

## Le service social en faveur des élèves, Dans le département du Tarn, année 2010-2011

Le département du Tarn dispose de 11 ETP d'assistantes sociales scolaires (ASS) pour couvrir l'ensemble des établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré soit 47 établissements.

Cela représente une moyenne de 4,27 établissements par assistante sociale scolaire (ASS).

9 établissements (les collèges de Alban, Brassac, Cordes, Dougne, Labastide Rouairoux, Lacaune, Lautrec, Valence d'Albi et Vielmur) sont à la demande (pas de présence régulière de l'assistante sociale référente. Les assistantes sociales scolaires sont disponibles pour tous conseils techniques. Elles interviennent pour les situations très préoccupantes d'enfance en danger, d'absentéisme. Elles effectuent les évaluations sociales nécessaires à la CDOEA.).

Depuis la rentrée 2006, 1 ETP d'ASS a été mis à la disposition de la MDPH du Tarn.

Le service social en faveur des élèves du Tarn dispose de 99 demi-journées par semaine (temps partiels non pris en compte) pour couvrir le plus régulièrement possible les 38 collèges et lycées publics du Tarn soit 2,4 demi-journées par semaine/établissement soit 1 journée par semaine/établissement !

Les secteurs d'intervention sont définis en fonction des effectifs, du nombre d'élèves boursiers, des catégories socio-professionnelles des parents, des classes spécialisées (SEGPA, 3<sup>ème</sup> DP6, UPI), des zones d'éducation prioritaire et réseau ambition réussite, des établissements avec internat ou non.

L'ASS a un rôle d'écoute, d'aide, de conseil et d'accompagnement des élèves en difficultés.(difficultés personnelles, familiales, sociales, financières.).

Les problématiques rencontrées sont diverses : mal-être, conflits familiaux, carences éducatives, violences subies, échec scolaire, absentéisme, problèmes de comportement, précarité financière...

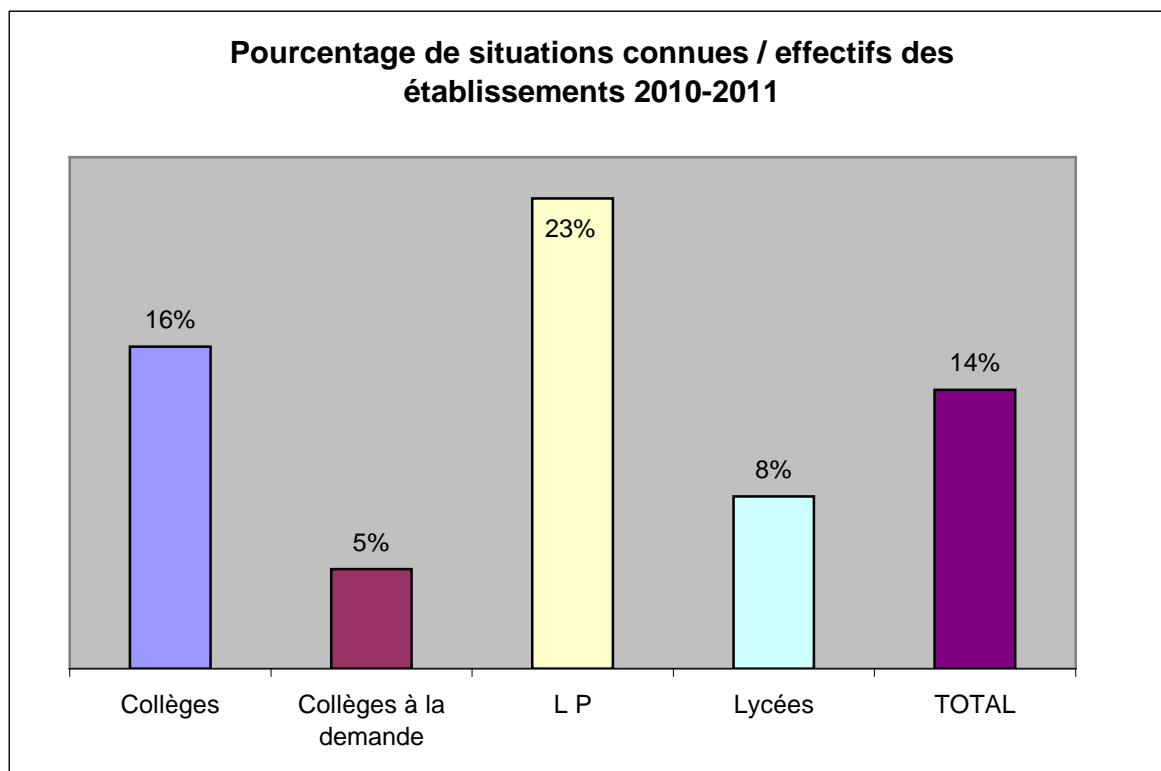
Elle participe activement à la protection de l'enfance en danger (annexe1)

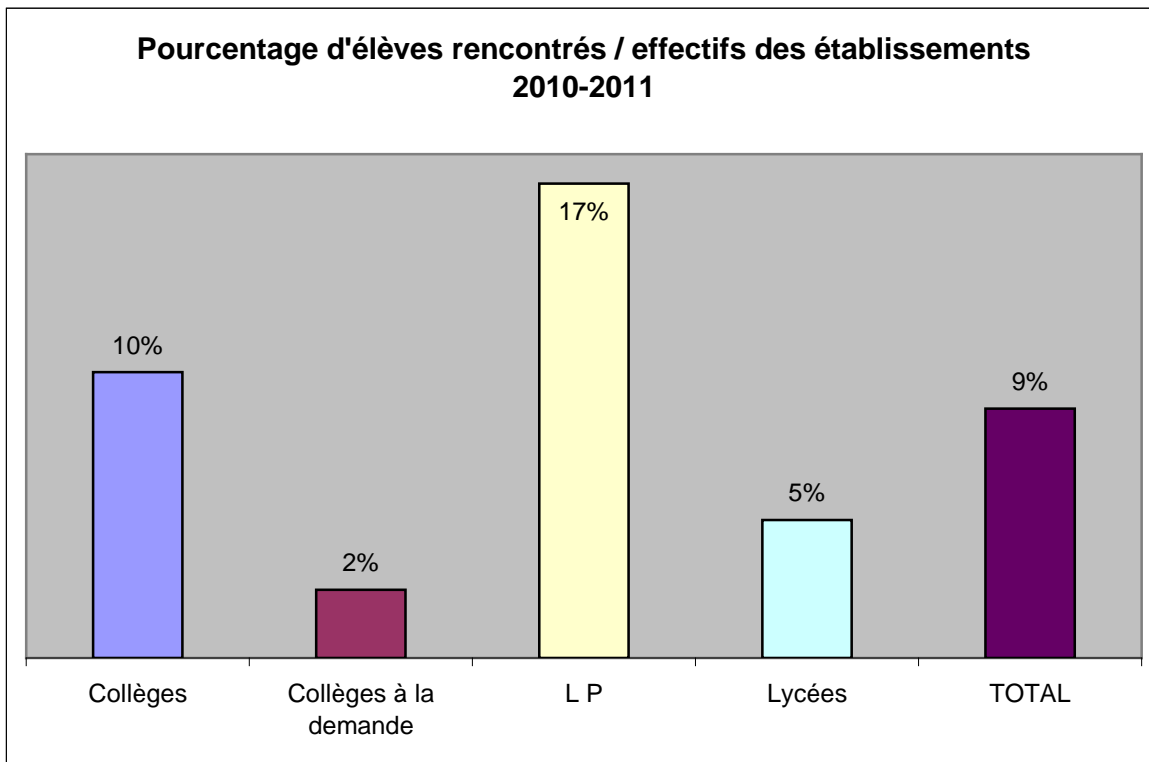
Par ses compétences professionnelles spécifiques, l'ASS évalue la situation dans sa globalité afin d'élaborer un plan d'aide adapté à chaque situation.

L'ASS intervient individuellement auprès des élèves, mais aussi collectivement dans le cadre d'actions de prévention au sein des établissements.

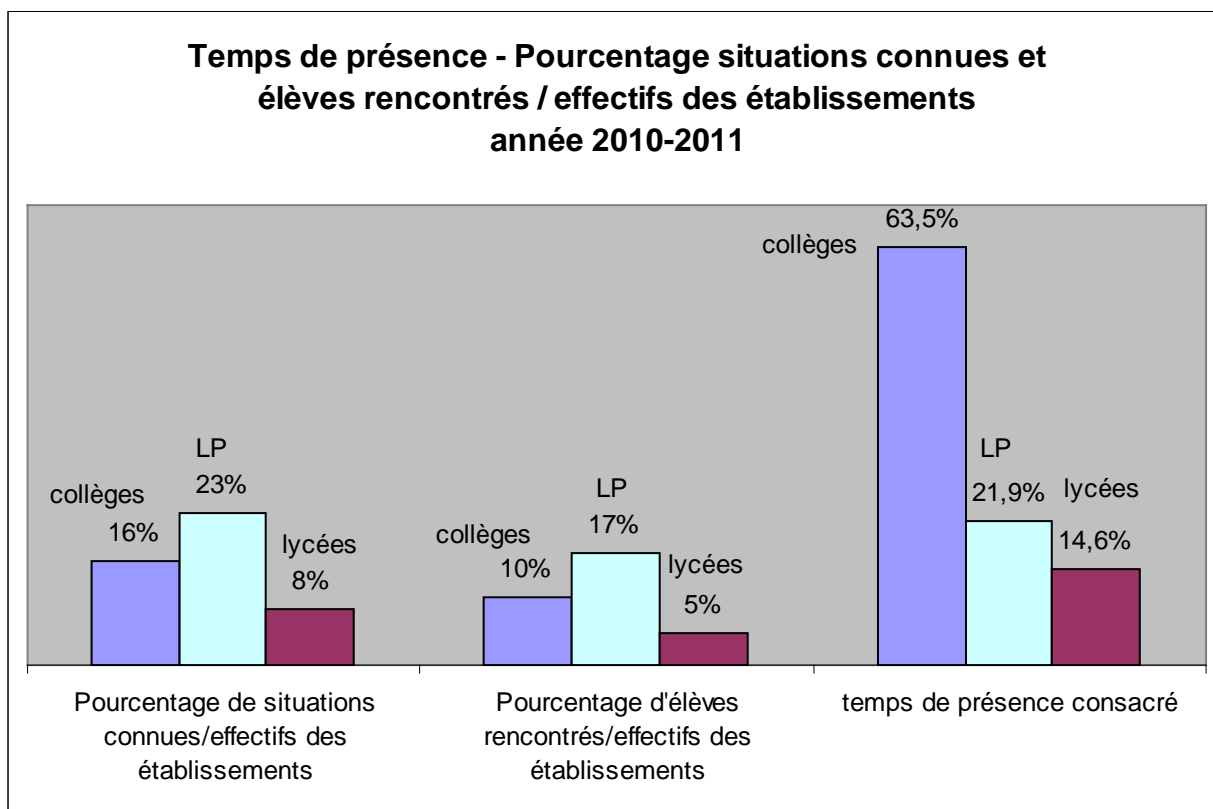
En plus d'assurer leurs missions dans les établissements scolaires du 2<sup>nd</sup> degré, les ASS sont amenées à intervenir dans le primaire pour toutes les situations d'absentéisme signalées à l'Inspection académique et des situations d'enfants en danger. Cette spécificité propre au département du Tarn est à souligner car une intervention précoce évite l'aggravation des situations.

En 2010-2011, les ASS ont eu connaissance de 3203 situations d'élèves en difficultés:





Ces pourcentages d'élèves connus peuvent être mis en relation avec le temps consacré par le service social en fonction du type d'établissement.

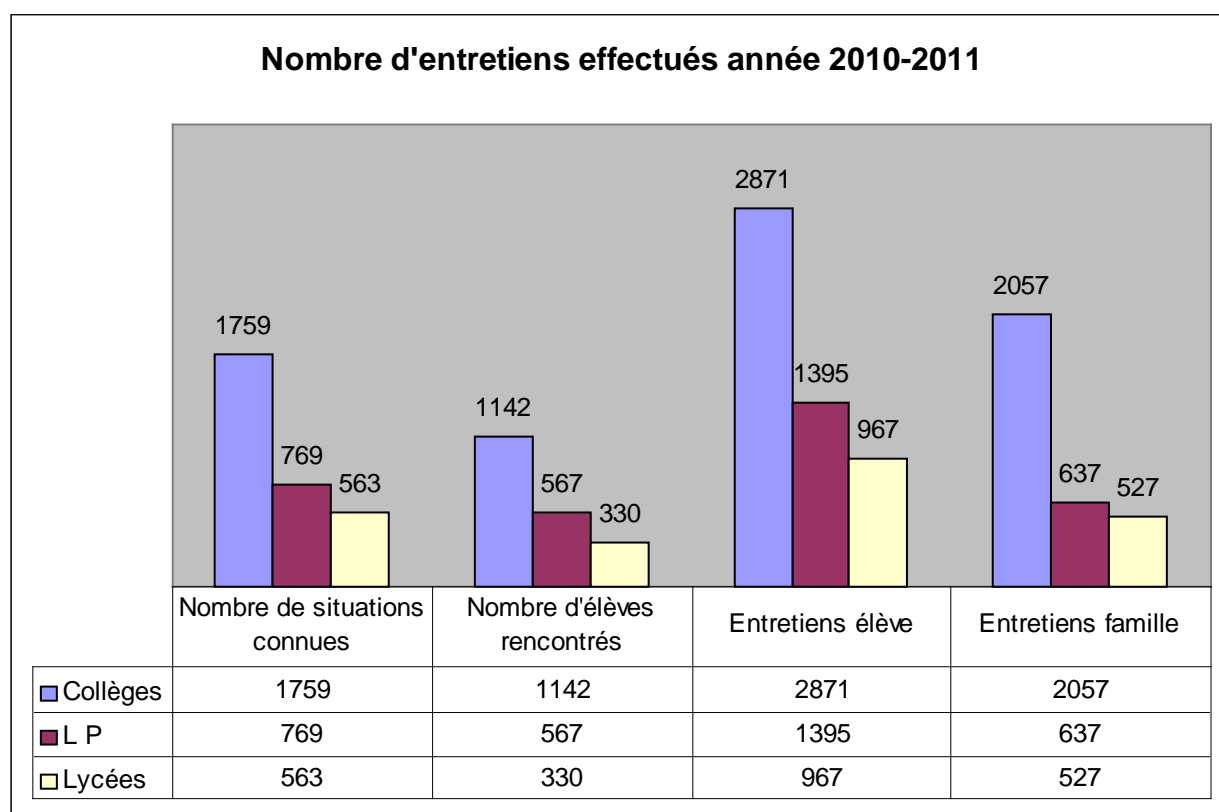


Le temps consacré aux collèges est plus important du fait du nombre de collèges 29 contre 8 lycées et 10 LP.

Il apparaît que le nombre d'élèves connus n'est pas proportionnel au temps passé car plus les élèves sont jeunes et moins ils font spontanément la démarche d'aller rencontrer l'ASS.

L'ASS a alors un travail important de liaison avec les équipes éducatives, les partenaires extérieurs, de participation aux différentes instances où les situations d'élèves sont évoquées pour repérer et intervenir auprès des jeunes et de leurs famille.

Or c'est au collège que l'ASS est amenée à rencontrer plus fréquemment l'élève et sa famille.

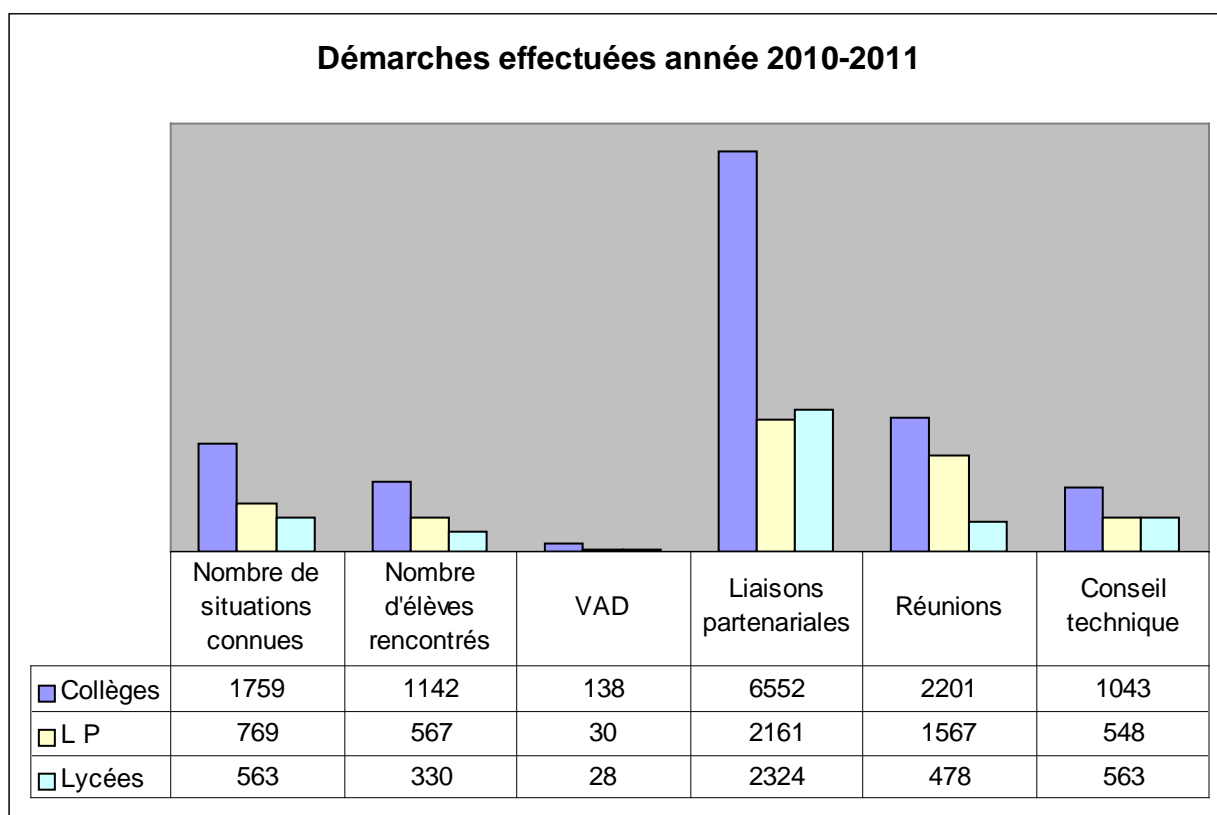


Un entretien avec un élève et surtout avec sa famille représente un temps consacré de  $\frac{3}{4}$  d'heure à 2 heures. Il est souvent nécessaire de rencontrer plusieurs fois un même élève et/ou sa famille.

Par ces entretiens, l'ASS apporte une écoute attentive et confidentielle nécessaire à l'évaluation sociale des situations. Pour cela, l'ASS est formée à la technique d'entretien ; compétence indispensable à une intervention constructive.

Au sein des établissements scolaires, lieu de vie des élèves, elle offre un véritable lieu d'écoute et de conseils aux jeunes.

Au collège, les démarches en lien avec chaque situation sont également beaucoup plus nombreuses



Les liaisons partenariales représentent tous les contacts (entretiens téléphoniques, rapports écrits....) établis avec les différents intervenants notamment les travailleurs sociaux du Conseil Général.

Les réunions auxquelles participent les ASS sont nécessaires à l'évaluation pluridisciplinaire des situations. Ces réunions peuvent être internes à l'établissement (ex : cellules de veille) ou externes (ex : réunion d'évaluation de situation avec les équipes du Conseil Général)

Les ASS ont également un rôle de conseillères techniques en matière sociale pour les équipes encadrantes, éducatives, médicales, pédagogiques des établissements scolaires..

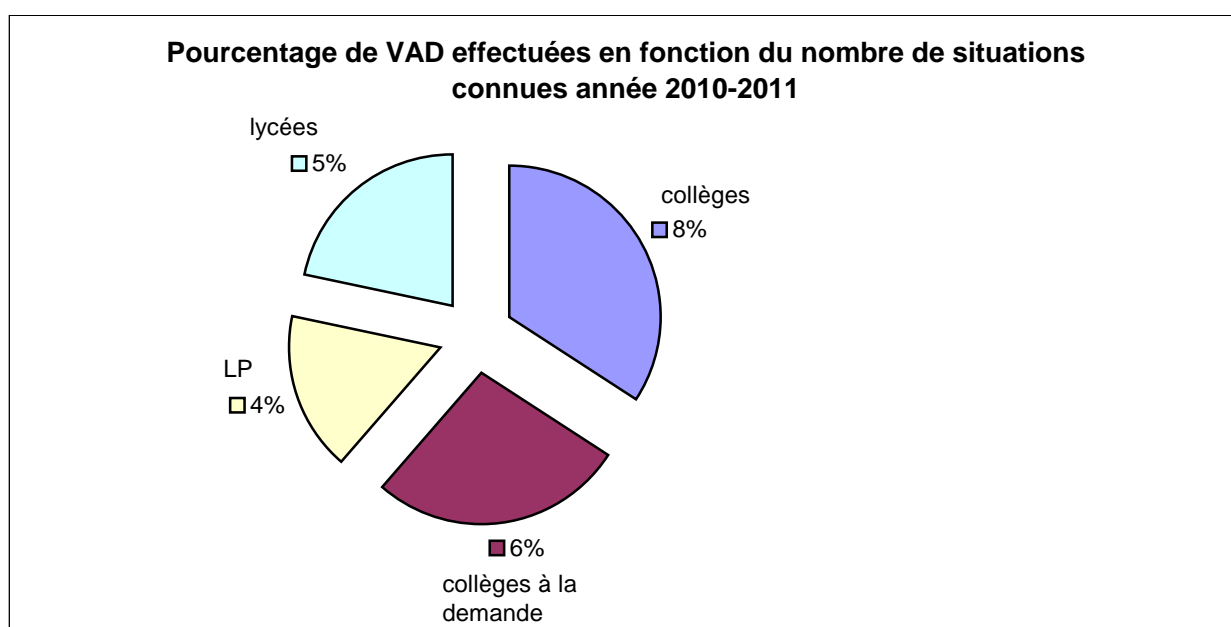
Le nombre d'élèves connus ne signifie pas toujours la rencontre de l'élève et/ou de sa famille, la mise en place d'un suivi.....L'ASS est régulièrement sollicitée pour donner son avis d'expert en pratique sociale et conseiller les personnels dans les démarches à effectuer (ex : signalements d'enfant en danger)

Une des spécificités des ASS comme personnel EN est leur possibilité d'aller à la rencontre des familles à domicile.

Les visites à domicile (VAD) sont souvent nécessaires pour rencontrer les parents dont la démarche de venir dans l'établissement est une difficulté. Les ASS ont un véritable rôle de médiateur dans la triangulaire établissement- élève- famille. Les VAD permettent de rétablir du lien.

Les VAD permettent aussi d'évaluer les conditions d'existence d'un enfant.

Mais les contraintes budgétaires sont un frein à ce type de démarches.



De part leur formation sanctionnée par un diplôme d'état, l'expérience et la formation continue, les ASS disposent de techniques d'écoute, d'entretien et d'évaluation, d'un savoir-faire et d'un savoir être indispensables à la relation d'aide.

Face à la complexité des problématiques rencontrées, les ASS sont des acteurs incontournables et complémentaires à l'action de toute la communauté scolaire.

Elles apportent à l'institution scolaire une dimension sociale aux situations des élèves en difficultés en garantissant le respect et la confidentialité.

Evolution du nombre de signalements et d'informations préoccupantes

